Liberté • Égalité • Fraternité
RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

académie Aix-Marseille
direction des services départementaux de l'éducation nationale Vaucluse

Pôle des élèves

Dossier suivi par
Patrick MOSCA
Téléphone
04 90 27 76 95
Fax
04 90 27 76 79
Mél.
patrick.mosca
@ac-aix-marseille.fr

49 rue Thiers
84077 Avignon

Horaires d'ouverture :
8h30 – 12h
13h30 – 16h30

Accès personnes à mobilité réduite :
26 rue Notre Dame des 7 douleurs

Avignon, le 5 mars 2020

Le Directeur académique
des services de l'Éducation nationale de Vaucluse

à

Mesdames et Messieurs
les Chefs d'établissement
des collèges publics et privés

pour attribution

Mesdames et Messieurs les Directeurs
des centres d'information et d'orientation

pour information

Objet : **affectations à titre dérogatoire autres niveaux que la 6ème - rentrée 2020**

Dans le cadre de l'assouplissement de la carte scolaire, je vous prie de bien vouloir trouver, ci-après, les modalités applicables aux demandes de changement d'affectation à titre dérogatoire présentées par les familles pour les élèves qui accèderont aux classes de 5ème, 4ème, 3ème pour la rentrée 2020.

I. Modalités:

Les demandes de dérogation à la sectorisation seront satisfaites dans la limite des capacités d'accueil et après affectation réglementaire des élèves relevant du secteur.

Si le nombre de places disponibles ne permet pas de satisfaire toutes les demandes, celles-ci seront examinées selon les critères définis par le ministère de l'Éducation nationale dans l'ordre de priorité suivant :

1) Élèves souffrant d'un handicap,
2) Élèves bénéficiant d'une prise en charge médicale importante,
3) Élèves susceptibles d'être boursiers,
4) Élèves dont un frère ou une sœur est scolarisé dans l'établissement demandé,
5) Élèves dont le domicile est situé en limite de secteur de l'établissement demandé,
6) Élèves suivant un parcours scolaire particulier,
7) Autres motifs.

II. Constitution et dépôt de la demande de dérogation:

Les familles ne formulent qu'une seule demande de dérogation pour un collège bien précis. Elles peuvent néanmoins invoquer plusieurs motifs dans le cadre de la demande (ex : boursier et rapprochement de fratrie).

Toute dérogation accordée ne vaut que pour le collège demandé et revêt un caractère définitif.

Les familles souhaitant déposer une demande d'affectation à titre dérogatoire peuvent télécharger l'imprimé de demande de dérogation sur le site internet de la DSDEN 84.

Les demandes, dûment renseignées et accompagnées des pièces justificatives, seront adressées à la DSDEN 84, Pôle des élèves :

Pour le 20 mai 2020, délai de rigueur.

Les demandes de dérogation sont instruites par les services de la DSDEN 84. Les décisions d'affectation à titre dérogatoire sont de la seule compétence du Directeur académique des services départementaux de l'Éducation nationale.
Les notifications d'affectation seront transmises aux familles par la DSDEN mi-juin 2020.

III. Cas particulier des Classes à Horaires Aménagés:

Musique	collège J. Vernet - AVIGNON	6ème à 3ème
	Collège A. Daudet - CARPENTRAS	6ème à 3ème
	collège Voltaire - SORGUES	6ème à 3ème
	collège J. D'Arbaud - VAISON LA ROMAINE	6ème à 3ème
Danse	collège F. Mistral – AVIGNON	6ème à 3ème
	collège F. Raspail - CARPENTRAS	6ème à 3ème
Théâtre	collège J. Viala - AVIGNON	6ème à 3ème

Le dossier de candidature est téléchargeable sur le site internet de la DSDEN 84 ou à retirer dans les structures d'enseignement artistique concernées.

Dûment renseigné, il sera remis, par les familles, aux structures d'enseignement artistique concernées aux dates définies par celles-ci pour évaluation préalable à l'admission.

L'affectation des élèves dans ces classes est prononcée par le Directeur académique des services départementaux de l'Éducation nationale sur proposition d'une Commission départementale chargée d'examiner la motivation de l'élève, ses capacités scolaires et ses aptitudes dans le domaine artistique (avis favorable des structures artistiques après évaluation) et dans le respect du droit commun de l'affectation en collège.

Je vous remercie de votre précieuse collaboration.

DIRECTION ACADEMIQUE DE VAUCLUSE

Christian PATOZ

PJ : Imprimé de demande de dérogation

ACADEMIE D'AIX-MARSEILLE
DSDEN DE VAUCLUSE
Pôle des élèves

RENTREE 2020

DEMANDE DE DEROGATION DE SECTEUR
NIVEAUX 5ème, 4ème, 3ème et redoublants 6ème

La demande doit être transmise, complétée et accompagnée des pièces justificatives, au service Pôle des élèves :

- Soit par courrier postal à l'adresse suivante :

DIRECTION DES SERVICES DÉPARTEMENTAUX DE L'ÉDUCATION NATIONALE
Pôle des élèves
49, Rue Thiers
84077 AVIGNON CEDEX 04

- Soit par courrier électronique à l'adresse suivante :
pole.eleves84@ac-aix-marseille.fr

Pour le 20 mai 2020

Dans le cadre de l'assouplissement de la carte scolaire, les familles peuvent solliciter, à titre dérogatoire, un autre établissement que celui de desserte. Les demandes de dérogation à la sectorisation seront satisfaites dans la limite des capacités d'accueil et après affectation des élèves qui exercent le droit d'intégrer leurs collèges de secteur.

Si le nombre de places disponibles ne permet pas de satisfaire toutes les demandes, le directeur académique attribue les dérogations selon les critères prioritaires suivants :

1) élève souffrant d'un handicap,
2) élève nécessitant une prise en charge médicale importante à proximité de l'établissement demandé,
3) élève susceptible d'être boursier à la rentrée scolaire,
4) élève dont un frère ou une sœur est scolarisé dans l'établissement souhaité,
5) élève dont le domicile est situé en limite de secteur de l'établissement souhaité,
6) élève suivant un parcours scolaire particulier,
7) autres motifs.

Vous pouvez invoquer plusieurs motifs, par exemple boursier et rapprochement de fratrie.
Vous ne pouvez formuler qu'une seule demande de dérogation.
Dans le cas où la dérogation est accordée l'affectation est définitive pour tout le cursus collège.
En cas de refus l'élève reste ou est affecté dans son établissement de secteur.

Cas particuliers :
Les demandes d'affectation dans les classes à horaires aménagés et la section internationale "chinois" font l'objet d'un dossier spécifique à retirer, soit dans les structures artistiques associées, soit dans le collège concerné.
Le choix de ce type de section n'exclut pas la possibilité de demander une dérogation fondée sur d'autres motifs.

DEMANDE DE DEROGATION DE SECTEUR
NIVEAUX 5ème, 4ème, 3ème et redoublants 6ème

Nom de l'élève :

Prénom de l'élève :
né(e) le :

Collège fréquenté année scolaire 2019 - 2020 :

Classe :

Nom - Prénom du responsable légal de l'élève :
Adresse :

Tél :

Collège demandé à titre dérogatoire :

Classe :

LV1 : **LV2 :**

MOTIF DE LA DEMANDE :
Cocher la ou les cases concernées

☐ Elève souffrant d'un handicap
(joindre certificat médical et toute autre pièce justificative)

☐ Elève bénéficiant d'une prise en charge médicale importante à proximité de l'établissement demandé
(joindre certificat médical et toute autre pièce justificative)

☐ Elève susceptible d'être boursier
(joindre l'avis d'imposition ou de non-imposition 2018)

☐ Elève dont un frère ou une sœur est déjà scolarisé(e) dans le collège demandé
(joindre le certificat de scolarité)

☐ Elève dont le domicile, en limite de zone de desserte, est proche de l'établissement demandé
(à préciser par courrier libre annexé à cette demande)

☐ Elève devant suivre un parcours scolaire particulier
(à préciser par courrier libre annexé à cette demande)

☐ Autres motifs (à préciser par courrier libre annexé à cette demande)

Fait à : ..... Le :.....

Signature du responsable de l'élève :